

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 299-2019
Type d'intervention: Motion
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2019.RRGR.370

Déposée le: 04.12.2019

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Gerber (Hinterkappelen, Les Verts) (porte-parole)
Egger (Hünibach, PS)
Müller (Orvin, UDC)
Streit-Stettler (Bern, PEV)
Riesen (Moutier, PSA)

Cosignataires: 16

Urgence demandée: Non
Urgence accordée:

N° d'ACE: du
Direction: Direction de la police et des affaires militaires
Classification: –
Proposition du
Conseil-exécutif:



Sécurité des données aussi pour les véhicules à moteur

Le Conseil-exécutif est chargé de ne se procurer de véhicules qu'auprès de fournisseurs qui acceptent :

1. d'être transparents sur les données qu'ils recueillent et qui ne relèvent pas de l'assistance technique ;
2. de mettre spontanément les données recueillies par les véhicules à la disposition de la clientèle ;
3. de ne pas vendre à des tiers les données recueillies par les véhicules ou de ne pas laisser des tiers les consulter.

Développement :

Les véhicules qui circulent aujourd'hui sont de véritables mouchards : en plus des données techniques, ils recueillent quantités d'informations qui vont bien au-delà de ce qu'un fournisseur de véhicules a besoin de savoir. Notamment :

- la localisation du véhicule ;
- les trajets effectués et les heures des déplacements ;
- le nombre de personnes à bord ;
- les enregistrements vidéos des abords du véhicule.

Les sociétés qui développent des logiciels sont aujourd'hui spécialisées dans la vente de données pouvant servir à la publicité ciblée. Des révélations récentes ont mis en évidence l'utilisation des véhicules de ces sociétés comme fournisseurs de données. Enfin, ces véhicules peuvent être piratés et les données recueillies être utilisées à des fins criminelles.

Destinataire

- Grand Conseil